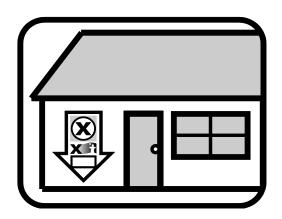
Vote au Bureau du Directeur de Scrutin





- ✓ De 12h (midi) à 19h.
- ✓ Commence un lundi, 14 jours avant le Jour du Scrutin.
- ✓ Se termine un jeudi, 4 jours avant le Jour du Scrutin.

Si votre nom n'est pas sur la liste électorale, vous pouvez vous inscrire quand vous allez voter.

Vous avez le droit de voter si vous avez/êtes:

- ✓ Citoyen Canadien.
- √ 18 ans ou plus, le Jour du Scrutin.
- ✓ Un résident du Nunavut depuis un an au moins, le Jour du Scrutin.
- √ N'êtes pas inhabile à voter.
- ✓ Élection partielle: Un résident de cette circonscription quand la DGE émet le décret.



- **1.800.267.4394**
- 昌 1.800.269.1125
- ☐ info@elections.nu.ca
- www.elections.nu.ca